

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable

Pôle études et aménagement durable

ARRÊTÉ n° 2018-15000 déclarant d'utilité publique, au profit de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse à GONESSE

Le préfet du Val-d'Olse Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'environnement;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 14 avril 2016 nommant M. Jean-Yves LATOURNERIE, en qualité de préfet du Val-d'Oise :

VU le décret du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Maurice BARATE, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

VU le décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013 portant approbation du schéma directeur de la région d'Île-de-France et le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gonesse approuvé par délibération du conseil municipal le 25 septembre 2017 qui prévoit l'ouverture à l'urbanisation du territoire concerné par le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse;

VU le décret n° 2017-186 du 14 février 2017 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares du Bourget RER et du Mesnil-Amelot, Le Bourget RER non incluse (tronçon inclus dans la ligne dite « rouge » et correspondant à la ligne 17 Nord), dans les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Dugny, du Blanc-Mesnil, de Bonneuil-en-France, Gonesse, Aulnay-sous-Bois, Villepinte, Tremblay-en-France et du Mesnil-Amelot:

VU l'arrêté interpréfectoral n° 2018-2627 du 24 octobre 2018 autorisant la création et l'exploitation de la ligne 17 Nord du réseau de transport du Grand Paris Express entre le Bourget et le Mesnil-Amelot sur les communes du Bourget, Dugny, le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Villepinte et Tremblay-en-France dans le département de la Seine-Saint-Denis, de

Bonneuil-en-France et Gonesse dans le département du Val-d'Oise, et du Mesnil-Amelot dans le département de la Seine-et-Marne ;

VU le dossier de demande de déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse déposé le 8 décembre 2016, complété le 22 décembre 2016 ;

VU l'avis délibéré n°2017-001 du 22 mars 2017 de la Formation d'Autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) et le mémoire en réponse de Grand Paris Aménagement (GPA) ;

VU le courrier en date du 22 novembre 2017 adressé à Grand Paris Aménagement (GPA) par lequel l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) accepte d'être le bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse, étant précisé que celle-ci sera sollicitée par GPA;

VU le courrier du 27 novembre 2017 de Grand Paris Aménagement (GPA) sollicitant l'ouverture d'une enquête publique et parcellaire préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle de Gonesse, au profit de l'EPFIF;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-14365 du 13 décembre 2017 prescrivant au profit de l'EPFIF, l'ouverture de l'enquête publique unique du 8 janvier 2018 au 21 février 2018 inclus, relative au projet d'aménagement de la ZAC du Triangle de Gonesse et préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et à la cessibilité des terrains et/ou propriétés bâties nécessaires à la réalisation de l'opération;

VU la décision d'opportunité en date du 20 avril 2018 sur l'aménagement du réseau routier national pour la desserte de la ZAC du triangle de Gonesse et l'échangeur A1/A3/RD370 de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer au ministère chargé des transports ;

VU le rapport et les conclusions en date du 13 juillet 2018 de M. Bruno FERRY-WILCZEK, commissaire enquêteur;

VU les engagements pris par GPA et les réponses apportées à chaque réserve et recommandation du commissaire enquêteur dans son mémoire en réponse transmis par courrier du 14 novembre 2018, modifié et complété le 17 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que les réponses et les engagements pris par le maître d'ouvrage dans son mémoire en réponse permettent de lever les 7 réserves et prennent en compte les 3 recommandations, émises par le commissaire enquêteur;

CONSIDÉRANT que le commissaire enquêteur constate que l'opération projetée est globalement cohérente avec les objectifs annoncés et qu'elle présente des avantages certains pour la collectivité comme pour les populations ;

ARRÊTÉ n° 2018-15000 déciarant d'utilité publique, au profit de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse à GONESSE

CONSIDÉRANT que le commissaire enquêteur émet un avis favorable sur l'utilité publique de l'opération projetée et sur les acquisitions foncières nécessaires à sa mise en œuvre, sur son objet, sur ses motivations comme sur sa taille et son emprise, tels que définis dans l'ensemble des documents soumis à enquête publique ;

CONSIDÉRANT l'article L.122-1 du code de l'expropriation disposant que lorsque l'expropriation est poursuivie au profit de l'État ou de l'un de ses établissements publics, la déclaration d'utilité publique tient lieu de déclaration de projet ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Est déclaré d'utilité publique, au profit de l'EPFIF, le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse sur le territoire de la commune de Gonesse.

Article 2: Les mesures destinées à éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, réduire les effets n'ayant pu être évités et, lorsque cela est possible, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être évités ni suffisamment rédults, précisées dans l'étude d'impact dont la synthèse figure en annexe, sont mises à la charge du maître d'ouvrage, conformément aux articles L.122-1 et R.122-14 du code de l'environnement en vigueur à la date de dépôt du dossier de DUP. L'annexe précise également les modalités du suivi des effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures prescrites en annexe, le maître d'ouvrage devra établir :

- pendant toute la durée des travaux, un suivi des mesures mises en œuvre permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts temporaires du projet, réalisé tous les 2 ans, sur les phases en cours d'aménagement;
- à l'issue des travaux d'une phase d'aménagement, un bilan des actions mises en œuvre permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts permanents du projet dans l'année suivant la fin des travaux;
- en phase exploitation, un bilan permettant le suivi des actions mises en œuvre, 3 ans après la livraison de la phase d'aménagement.

Ces suivis et bilans, arrêtés au 31 décembre de l'année, sont transmis au préfet, par l'aménageur, avant le 31 mars de l'année suivante.

Article 3: L'EPFIF est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation de l'opération.

<u>Article 4</u>: La durée de validité de la déclaration d'utilité publique est fixée à 5 ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 5 : Le maître d'ouvrage est tenu de participer financièrement à la réparation des dommages causés aux exploitations agricoles dans les conditions prévues aux articles L.123-24 à L.123-26 et L.352-1 du code rural et de la pêche maritime.

ARRÊTÉ n° 2018-15000 déclarant d'utilité publique, au profit de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse à GONESSE

<u>Article 6</u>: Les personnes concernées peuvent contester la légalité de cet arrêté et saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication.

Elles peuvent également, au préalable dans ce même délai, saisir l'autorité préfectorale d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme de 2 mois, le silence de l'autorité préfectorale vaut rejet implicite).

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponible à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Article 7: Le secrétaire général de la préfecture, le directeur général de GPA, le directeur général de l'EPFIF, le maire de Gonesse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et sur le site internet de la préfecture, et fera l'objet d'un affichage en mairie.

Fait à Cergy-Pontoise, le 2 8 BEC. 2018
Le préfet,

Jean-Yves LATOURNERIE

ANNEXE A L'ARRÊTE PRÉFECTORAL N°2018-15000:

TRIANGLE DE GONESSE - Etude d'impact environnementale du projet

Tableaux de synthèse des impacts notables et des mesures mises en œuvre

Conformément à l'article R.122-5 du code de l'environnement, les impacts du projet ont été analysés selon différentes thématiques (milieu physique, milieu naturel et paysager, milieu humain, réseaux, risques, cadre de vie...); ils ont, dans un premier temps, été évalués de manière brute (c'est-à-dire avant la mise en œuvre de toute mesures) et ont été qualifiés selon leur degré d'importance : nul, faible, modéré ou fort.

Selon la doctrine nationale « Éviter, Réduire, Compenser » adoptée en mai 2012, et au vu du degré d'impact brut mesuré à l'issue de l'état initial (1 ère partie de l'étude d'impact), des mesures d'évitement et de réduction ont été proposées afin de réduire le niveau de ces impacts ; ces mesures sont multiples et consistent, principalement, à identifier des solutions alternatives et/ou à modifier le parti d'aménagement du projet et à ajuster un certain nombre d'éléments de conception du projet. Ces mesures peuvent, par exemple, consister en un déplacement géographique de certaines emprises, une stratégie plus vertueuse de gestion des ressources (eaux pluviales, ...).

Si des <u>impacts résiduels</u> demeurent après la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, des <u>mesures de compensations</u> seront mises en œuvre.

Des mesures d'accompagnement et de suivi sont également définis afin de s'assurer la bonne mise en œuvre des mesures prescrites, et d'en évaluer le bilan, conformément à l'article R.122-13 du code de l'environnement; les dispositions suivantes sont proposées :

- pendant toute la durée des travaux, un suivi des mesures mises en œuvre permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts temporaires du projet est réalisé tous les 2 ans sur les phases en cours d'aménagement;
- à l'issue des travaux d'une phase d'aménagement, un bilan des actions mises en œuvre permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts permanents du projet est réalisé dans l'année sulvant la fin des travaux;
- en phase exploitation, un bilan permettant le suivi des actions mises en œuvre est réalisé 3 ans après la livraison de la phase d'aménagement. Les bilans des actions mises en œuvre (en phase chantier, à la réception des aménagements, puis en phase exploitation) sont transmis, par l'aménageur, avant le 31 décembre de chaque année.

Les tableaux de synthèse présentés ci-après sont issus de l'étude d'impact : ils reprennent l'ensemble des <u>impacts négatifs notables</u> du projet, c'est-à-dire ceux qualifiés de « modéré » ou « fort ». Les impacts nuls et faibles ne sont pas repris ici car ils ne nécessitent pas la mise en œuvre de mesures spécifiques.

Deux types d'impact sont dissociés dans les tableaux ci-après :

- les impacts temporaires liés à la phase de chantier du projet,
- les impacts permanents liés au projet lui-même et constaté, in fine, à la phase d'exploitation du projet.

Ces deux types d'impact peuvent avoir des conséquences sur des thématiques différentes et font l'objet de mesures spécifiques.

Jean-Yves (LATOX/RNFRIE

SYNTHESE DES MESURES A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE DESTINEES A EVITER OU REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES PERMANENTS ET LEURS MODALITES DE SUIVI

	Thématiques	Mesuras d'évitement et de réduction	
	des effets notables		Mesures compensatoires et/ou d'accompagnement ou de suivi
Milieu physique	Pédologie	La présence de 76 ha d'espaces verts de pleine terre (parcs, lisière agricole,) dans l'opération d'aménagement du Triangle de Gonesse représente 25% de l'emprise du projet maintenant une certaine perméabilité des sols.	Un suivi des surfaces réellement urbanisées per le projet sera mis en place après chaque phase de réalisation et lors du récolement des différents lots au sein du Triangle de Gonesse.
		Par ailleurs, 400 ha de terres agricolee sont sanctuarisées au nord du projet, par le biais de la mise en œuvre d'une Zone Agricole Protégée.	Une stratégie de gastion intelligente des ressources, basée sur la récupération et le traitement de données (énergie, eau, déchets) sera développée dans le cadre de l'opération d'aménagement; cela permettra un suivi intelligent des ressources, une alde à la décision pour résoudre ou améliorer la situation observée, le pilotage automatique et, in fine, l'optimisation de l'utilisation des ressources.
	Hydrographie	Le schéma de gestion des eaux pluviales du projet prévoit la mise en place d'un système d'ouvrages (nouse, bassins et rivières séches) à ciel ouvert dans les espaces publics. Ce système conduirs les eaux d'écoulements vers trois extroires qui se rescordent à des réseaux d'assainissement existants en périphérie de l'opération d'aménagement du Triangle de Gonesse, en respectant le débit de fuile général du projet fixé à 0,7 L/s/ha, conformément à la réglementation du SIAH et du PLU de Gonesse.	mise en place de manière semestrielle, et après chaque éventuel incident ayant généré une pollution des eaux pluviales au sein de l'opération d'aménagement.
į		Les parcs inondables ont chacun des capscités de rétention suffisantes pour le totalité des bassins versants qu'ils récupèrent.	Un suivi qualitatif des eaux en amont et en aval du secteur de projet sera prévu (analyse des polluents tous les 2 à 5 ans).
		Le système de noues et de rivières sèches présentant des murets favorisera également la décantation et la phytoépuration des éventuelles pollutions chroniques et accidentelles présentes dans les eaux pluviales.	Une stratégie de gestion intelligente des ressources, basée sur la récupération et le traitement de données permettra un suivi individualisé des consommations d'eau potable.
		Les points de rejet du schéma de gestion des eaux pluviales sont raccordés à des réseaux d'assainissement existants en périphérie du projet, aucun rejet n'est réalisé directement dans le milleu naturel.	
		Les risques de pollution des eaux seront aussi limités par la mise en place de géomembranes ou de couches de terrains étanches dans les zones potantiellement déjà polluées (Point noir de Gonesse).	
Milieu naturel et paysager	Habitats, Flore, Faune, Continuités écologiques	Les évitements d'impacts sur 4,88 ha ont été réalisés au sein du périmètre initial d'implantation du projet, pour prévenir la destruction de plusieurs plantes protégées et/ou remarquables.	Plusieurs mesures d'accompagnement seront mises en place : • un plan biodiversité de l'opération d'aménagement du Triangle de Gonesse,
		L'opération d'aménagement du Triangle de Gonesse prévoit une adaptation de l'écleirage pour l'imîter le nuisance lumineuse.	 un sutvi écologique de la flore remarquable déplacée et des opérations de renforcement d'habitats (passage annuel, puis tous les 2 ans sur une période de 5 ans)
-			 un sulvi de la faune avec prospection annuelle des reptiles, deux prospections annuelles des insectes et une prospection en mai/juin pour les oiseaux nicheurs, et un comptage en décembre/janvier pour les oiseaux hivermants, sur une période de 5 ans.
	Paysage	Des aménagements paysagers sont prévus au sein du projet pour maintenir des continuités vertes Nord-Sud et Est-Ouest : le parc central, les parcs sportifs Est et Ouest, le parc Sud dédiés à la gestion des eaux pluviales.	
		De plus, la lisière agricole (23 ha) au nord du projet assurera une transition paysagère entre la trame urbaine du quartier et les parcelles cultivées du Carré agricole au Nord.	
		Les ouvrages hydrauliques de gestion des eaux de pluie (noues, rivières sèches) sont intégrés aux aménagements et constructions pour développer une trame verte et blaue	



		paysagère au sein des espaces publics du projet.	
Milleu humain	Emploi	La définition précise des actions à engager pour développer l'emploi devra impliquer l'emsemble des acteurs du territoire, responsables de l'émploi et de la formation des différents types de population : Malison de l'emploi et ses partenaires, établissements d'éducation, organismes de formation, entreprises, collectivités locales. Le programme Europacity prévoit de mettre en place « Europacity Compétences », dont l'objectif est de développer des programmes de formation en cohérence avec les exigences du projet, adaptés aux besoins des personnes concernées et en lien avec l'offre présente sur le territoire	population par la mobilisation des acteurs de l'emploi-formation et l'inscription dans des partenariats (scaux pour développer la formation. Une stratégie de geation intelligente des données (récupération, traitement) permettra la mise en place d'un type de « e-service » tel qu'une plateforme de networking (suivi et mise en relation des offres et des demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territorie) en line frotri l
	Occupation du sol	La réalisation d'aménagements ou ouvrages permettant de rétablir voire d'améliorer le fonctionnement des exploitations est prévue dans l'opération : rétablissement de chemins agricoles, éhabilitation de chemins agricoles dégradés, sécuriasion des accès, lutte contre les sources de dégâts de culture (intrusions, prolifération de faune).	
	Equipements, services et commerçes	Europacity s'est engagé à étudier un phasage afin de limiter les effets de concurrence.	Un comité d'observatoire et de coordination des créations de surfaces commerciales sera organisé comme mesure d'accompagnement.
	Agriculture	Des groupes de travell sont mis en place pour étudier des solutions au cas par cas et envisager par exemple l'octroi de nouvelles torres à exploiler pour ceux qui souhaitent continuer leur activité (convention avec la SAFER). La réalisation d'aménagements ou d'ouvrages permettant d'améliorer le fonctionnement des	L'indemnisation des propriétaires et exploitants agricoles est prévue. La recherche de nouvelles emprises foncières à exploiter a été confiée à la SAFER dans le cadre d'une convention signée en novembre 2014.
		exploitations est également prévue dans l'opération (rétablissement de chemins, sécurisation des accès).	
	Mobilités	Les mesures envisagées sont notamment : la limitation de la part modale de la volture à 50%, le soutien aux modes actifs et la diversification de l'offre en transports en commun, l'optimisation de l'offre de stationnement, la complémentarité des périodes de pointe entre le Quartier d'affaires et Europacity, la réduction des externalités routières	La stratégie de gestion intelligente des données permettra la mise en place d'une plateforme multi-modale de covolturage, de navettes autonomes, de flotte de vélos partagés ou de mobilité type conciergerie.
Réseaux et servitudes	Réseaux	Le site du Triangle de Gonasse disposant de peu de réseaux existants, le projet prévoit la réalisation de nombraux réseaux pour répondre à l'ensemble des besoins de l'opération d'aménagement. Pour ne pas altèrer les performances des réseaux existants, de nouveaux dispoetitis d'altimentation (nouveau poste EDF,) ou de collecte (les bassins dans les parcs inondables du schéma de gestion des eaux pluviales) sont prévus.	suivi des volumes d'eaux usées traitées et de leur réutilisation (ex : prévision des besoins
	Gestion des déchets	Une stratégie globale sur l'ensemble de l'opération d'aménagement est mise en place pour assurer une gestion efficace de ces déchets (tri sélectif, réutilisation sur site, potentiel économie circulaire).	Une stratégie de gestion intelligente des ressources à l'échelle de l'opération proposera un suivi de la gestion des déchets d'exploitation (ex: terification incitative au poids, qualité du tri, optimisation des collectes,), mais aussi le suivi de l'optimisation de la production et du slockage en fonction de la consommation.
Risques	Vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs ou de catastrophes naturelles ou exposition à des substances dangereuses	Une étude de sécurité a été réalisée et donne des prescriptions sur les dispositions à mettre en place dans les espaces publics mais aussi au sein des bâtiments, selon le type d'activité.	
Cadre de vie	Exposition au brυ⁄it	Des espaces à bruit apaisé (inférieures à 55 dB(A), seront prévus au sein de chaque secteur du projet, et ce malgré les fortes contraintes du site, au travers de l'organisation interne du quartier et les écrans sonores constitués par les ensembles immobillers ou la topographie.	La stratégia de gestion intelligente des données proposera un suhri du niveau sonore du quartier, permettant l'identification des problématiques et la réflexion quant à la mise en œuvre de solutions adéquates.
		D'autres mesures visant à réduire l'impact des nuisances sonores sont envisagées : - le développement d'une stratégie de mobilité encourageant les déplacements par les transports en commun et les modes doux pour répondre à un objectif de 45 % de déplacements an transports en commun et 5 % de déplacement à pied évou a vielo.	

- Au n'iveau de la confinuité payagaitre nord-suit, une l'initation de vitesse est envisagée (zone 30 et 50 suit le rorogno-central du Bir persuité) pour limite la circulation et les nuisances soncres générées par la cédetion de deux nouveaux aves roulairs. - Un dimensionnement adéquit de l'isolation acoustique des bâtiments par la définition de performances adaptées déferents de fapacité. Exergie Pour réponde aux besoins themiques et électriques du quartier, plusieurs acéans ont été étécnies. Las principaux schanif liberniques certralisés de développement des bienergies renouveables retenus sont la chauffrier bornauxe et la géoblamme profonde sur le Doger. En cubre, la mise en plaise de quarter fixer et les requires l'aves et les communes. Le scénario électrique violnitariste développe une importante production électrique par le déploisement de permanux photovoltatique sur les loitures des bâtiments, mais inclui une augumentation de la commonitation électrique voir la festique par le déploisement de permanux photovoltatique sur les loitures de bâtiments, mais inclui une augumentation de la commonitation électrique voir la festique par le déploisement de permanux photovoltatique sur les loitures des bâtiments, mais inclui une augumentation de la commonitation électrique voir la festique par le déploisement de permanux photovoltatique sur les loitures des bâtiments, mais inclui une augumentation de la commonitation électrique par le déploisement de permanux photovoltatique sur les loitures des bâtiments, mais inclui une augumentation de la commonitation électrique voir la festique par le déploisement de permanux photovoltatique sur les loitures des bâtiments, mais inclui une augumentation de la commonitation électrique par le la figure de plusieurs scénaris met en dédence les principeux levieurs d'actions à une réponde de plusieurs scénaris met en dédence les principeux levieurs d'actions à une réponde de plus en une propriet des la commonitation de la commonitation de la commonitation de la commonitation de	 		
Energie Pour répondre aux besoins themiques et électriques du quarier; plusieurs scénaris ont été étudés. Les principaux scénaris themiques contralisée de développement des évergies renouvelables releaux sort la chauffeit homase et la pédohemen prodonce aux densoin un le programme sur la buggier en commune sort la chauffeit homase de la pédohemen prodonce aux densoin du réseau du programme Europacity vers le quarier Nord et le programme Europacity vers le quarier Nord et le programme Europacity vers le quarier Nord ou la mise en place d'une chaufferie commune. Le scénario électrique volontaries développe une importante production électrique par le déploiment des programme Europacity vers le quarier Nord ou la mise en place d'une chaufferie commune. Le scénario électrique volontaries développe une importante production électrique par le déploiment des programme Europacity vers le quarier Nord ou la mise en place d'une chaufferie commune. Emissions de GES Emissions de GES L'analyse de plusieurs scénaris met en évidence les principaux leviers d'actions à enciendanter en phase exploitation pour limiter l'impact du projet sur le changement climadique, que sont . - la réduction des distances de déplacement et le report modal des déplacements des véhicules patriculers et aériens vers les transports en commun et les modes doux ; c'ant de la compensation carbone volontaire en lien avec les projets locaux en véhicules patriculers et aériens vers les transport en commun et les modes doux ; c'ant de la compensation du bilan carbone du projet. Le déploiment fun réseau de transport en commun et les modes doux ; c'ant de la transition énergétique (PCET) est envisagée. Les blétiments construits su sein du projet devont respecter un niveau d'embition en termes environnementales (énergies enrouvelables, gestion des ressources, accommie circulaire.), le développement de la couple de la compensation du bilan carbone du projet. Le blétiment construits su sein du projet devort respecter un niveau d'embition en termes envi		(zone 30 et 50 sur le tronçon central du BIP requalifié) pour limiter la circulation et les	
tus principaux scharai themiques centralisés de développement des Anergies renouvelables renouvelables relevus sont la Charles de la géothermie profonde sur le Doger. En outre, la mise en place de synorgies entre le quarier Nord et le programme Europachy sont à l'étude alon 3 scharai : échanges entre les réseaux de chiales et place de synorgies entre le quarier Nord et le programme Europachy sont à l'étude alon 3 scharai : échanges entre les réseaux de chiales extenion du réseau du programme Europachy vers le quartier Nord ou la mise en place d'une chaulterie commune. Le scénario éfectrique volontariste développe une importante production électrique par le déploiement de panneaux photovoltatques aux les loitures des bâtiments, mais indust une augmentation de la consommation dectrique avec le développement des bornes éfectriques. Emissions de GES L'analyse de plusieurs scénarii met en évidence les principsus. Viviers d'actions à enclencher en phase exploitation pour limiter l'impact du projet sur lo changement climatique, que sont: - la réduction des distances de déplacement et le report modal des déplacements des véhicutes particuleires et aétiens vera les transports en commun et les modes doux; - l'infégration au bâtiment des ánergiess encouvelables et de récupération. Le déploiement d'un réseau du FERD et à developpement des la consommation de l'expération permettra un sen du projet, la création d'un maillage pour les modes doux; - l'infégration au bâtiment des ánergies encouvelables et de récupération. Le déploiement d'un réseau du FERD et à developpement et de la ligne 1 Y hord; Bhits follant les gares du ERD et à developpement des de la ligne 1 Y hord; Bhits follant les gares du ERD et à developpement des de la montre de la course moint de la couvelle moillé des couvelles pour les modes doux; - Les bâtiments construits au sein du projet devonnt respecter un niveau d'emblier en termes environnementales (creatures en vinonnementales (creatures en vironnementales des ressources à l'échelle de l'opéra			
déploiement de panneaux photovoitalques our les loitures des bâtiments, mais induit une augmentation de la consommation électrique avec le développement des bornes électriques. Emissions de GES L'analyse de plusieurs scénaris met en évidence les principaux leviers d'actions à enclencher en phase exploitation pour limiter l'impact du projet sur le changement climatique, que sont: - la réduction des distances de déplacement et le report modal des déplacements des véhicules particuliers et aériens vers les transports en commun et les modes doux ; - l'intégration au bâtiment des énergies renouvelables et de récupération. Le déploiement d'un réseau de transport en commun efficace et rapide (GPE: gare de la ligne 17 Nord, BHNS rollant les gares du RER D et B, développement des ingres de bus au sen du projet), la création d'un maillage pour les modes doux (cycles, plétons), le développement de nouvelles mobilités (co-voiturage) et une stratégie de stationnement encadrée permettront d'atteindre un report modal ambition en termes environnementales (énergies renouvelables, gestion des ressources à conomie circulière) élevé, prêvu dans le Calhier des Charges de Presculons Architecturales. Urbaines, Paysagéres et Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de la cession des terrains. Qualité de l'air et santé Le niveau d'impact résiduel est faible ; sucune mesure environnementale n'est à prévoir pour la qualité de l'air.	Energie	étudiés. Les principaux scénarii thermiques centralisés de développement des énergies renouvelables retenus sont la chaufferie biomasse et la géothermie profende sur le bogger. En outre, la mise en place de synérgies entre le quarier Nord et le programme Europación sont à l'étude selon 3 scénarii : échanges entre les réseaux de chaleur, extension du réseau du programme Europación yers le quarier Nord ou la mise en place d'une chauffere.	sulvi individualisé des consommations énergétiques à l'échelle des bureaux, et des espaces et équipements publics, ainsi qu'un sulvi de la gestion des capacités de flexibilités énergétiques pour les postes de consommation applicable.
enclencher en phase exploitation pour limiter l'impact du projet sur le changement climatique, que sont : - la réduction des distances de déplacement et le report modal des déplacements des véhicules particuliers et aériens vers les transports en commun et les modes doux ; - l'intégration au bâtiment des énergies renouvelables et de récupération. Le déploiement d'un réseau de transport en commun efficace et rapide (GPE: gare de la ligne 17 Nord, BHNS reliant les gares du RER D et B. développement des lignes de bus au sein du projet, la création d'un maillage pour les modes doux (cycles, plétons), le développement de nouvelles mobilités (co-voituragen, l'un es statégie de stationnement encadrée permettront d'atteindre un report modal ambitieux de 50%. Les bâtiments construits au sein du projet devront respecter un niveau d'ambition en termes environnementales (énergies renouvelables, gestion des ressources, aconomie circulaire) élevé, prévu dans le Cahier des Charge de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de le cession des terrains. Cualité de l'air et santé Le niveau d'impact résiduel est faible ; aucune mesure environnementale n'est à prévoir pour la qualité de l'air.		déploiement de panneaux photovoltarques sur les loitures des bâtiments, mais induit une augmentation de la consommation électrique avec le développement des bornes	
- la réduction des distances de deplacement et le report modal des déplacements des vélicules particuliers et aériens vers les transports en commun et les modes doux ; - l'intégration au bâtiment des énergies renouvelables et de récupération. Le déploiement d'un réseau de transport en commun efficace et rapide (GPE: gare de la ligne 17 Nord, 8HNS reliant les gares du RER D et 8, dévaloppement des lignes de bus au sein du projet), la création d'un maillage pour les modes doux (cycles, plétons), le dévaloppement de nouvelles mobilités (co-voiurage, 1 une stratégie de stationnement encadrée permettront d'atteindre un report modal ambitieux de 50%. Les bâtiments construits au sein du projet devront respecter un niveau d'ambition en termes environnementales (énergies renouvelables, gestion des ressources, économie circulaire) élové, prêvu dans le Calhier des Charges de Prescribens Architecturales, Urbaines, Paysagéres et Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de le cession des terrains. Qualité de l'air et santé Le niveau d'impact résiduel est faible ; sucune mesure environnementale n'est à prévoir pour la qualité de l'air.	Emissions de GES	enclencher en phase exploitation pour limiter l'impact du projet sur le changement	Une approche de la compensation carbone volontaire en lien avec les projets locaux en faveur de la transition énergétique (PCET) est envisagée.
Le déploiement d'un réseau de transport en commun efficace et rapide (GPE: gare de la ligne 17 Nord, BHNS reliant les gares du RER D et B, dévaloppement des lignes de bus au sein du projet), la création d'un maillage pour les modes doux (cycles, plétons), le dévaloppement de nouvelles mobilités (co-voiurages, jet une stratégie de stationnement encadrée permettront d'atteindre un report modal ambitieux de 50%. Les bâtiments construits au sein du projet devront respecter un niveau d'embition en termes environnementales (énergies renouvelables, gestion des ressources, aconomie circulaire) élevés, prévu dans le Calhier des Chaires de Préscriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de le cession des terrains. Qualité de l'air et santé Le niveau d'impact résiduel est faible ; aucune mesure environnementale n'est à prévoir pour la qualité de l'air.		 la réduction des distances de déplacement et le report modal des déplacements des véhicules particuliers et aériens vers les transports en commun et les modes doux; 	Une stratégie de gestion intelligente des ressources à l'échelle de l'opération permettra un suivi et une visualisation du bilan carbone du projet.
ligne 17 Nord, BHNS reliant les gares du RER D et B, développement des lignes de bus au sein du projel), la création d'un maillage pour les modes doux (cycles, piétons), le développement de nouvelles mobilités (co-voiturage) et une stratégie de stationnement encadrée permetront d'atteindre un report modal ambitieux de 50%. Les bâtiments construits au sein du projet devront respecter un niveau d'ambition en termes environnementales (énergies rencuvelables, gestion des ressources, áconomie circulaire) élevé, prévu dans le Cahier des Charges de Prescriptions Architecturaies, Urbaines, Paysagéres et Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de la cession des terrains. Qualité de l'air et santé Le niveau d'impact résiduel est faible ; aucune mesure environnementale n'est à prévoir pour la qualité de l'air. Une stratégie de gestion intelligente des ressources à l'échelle de l'opération permettra un survi de la qualité de l'air.		- l'Intégration au bâtiment des énergies renouvelables et de récupération.	
environnementales (énergies renouvelablés, gestion des ressources, aconomie circulaire) élové, prévu dans le Cahier des Charges de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de la cession des terrains. Qualité de l'air et santé Le niveau d'impact résiduel est faible ; aucune mesure environnementale n'est à prévoir pour la qualité de l'air. Une stratégie de gestion intelligente des ressources à l'échelle de l'opération permettra un survi de la qualité de l'air et la mise en œuvre de solutions d'amélioration continue, le cas		ligne 17 Nord, BHNS reliant les gares du RER D et B, développement des lignes de bus au sein du projet), la création d'un maillage pour les modes doux (cycles, plétons), le développement de nouvelles mobilités (co-voiturage) et une stratégie de stationnement	
pour la qualité de l'air.		environnementales (énergies renouvelables, gestion des ressources, économie circulaire) élevé, prévu dans le Cahier des Charges de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagéres et Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de le cession	
	 Qualité de l'air et santé		suivi de la qualité de l'air et la mise en œuvre de solutions d'amélioration continue, le cas



SYNTHESE DES MESURES A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE DESTINEES A EVITER OU REDUIRE LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES TEMPORAIRES ET LEURS MODALITES DE SUIVI

= 1 3 x

	Thématiques	Mesures d'évitement et de réduction	Mesures compensatoires et/ou d'accompagnement
	des effets notables		
Milieu Physique	Relief et topographie	Une optimisation des volumes générés par les infrastructures souterraines (stationnement) du programme Europacity et une démarche de réutilisation des terres sur site sont en cours	Le projet s'inscrit dans une logique de gestion durable des terres, d'équilibre entre débiais et remblais, ce qui permet d'optimiser les ressources du projet avec celles des infrastructures lourdes de transport en commun au sein du Triangle de Gonesse.
			Un contrôle externe du chantier pendant et après le chantier sera prévu.
Milieu naturel et paysager	Habitats et Flore, Faune, Continuités écologiques	Les mesures de réduction, au titre des espèces et habitats protégées, mises en œuvre sont les suivantes :	Les mesures compensatoires, au titre des espèces et habitats protégées, mises en œuvre sont les suivantes ;
		 limitation des emprises chantiers, notamment à proximité des zones à enjeux identifiées, 	reconstitution d'une prairie herbacée (4,08 ha),
		 défrichement à des périodes adaptées au cycle biologique des espèces, 	 reconstitution d'une prairie păturée (3,47 ha),
		traitement des espèces exotiques envahissantes,	reconstitution d'un verger (2,29 ha).
		 transfert des espèces végétales à enjeux identifiées, 	Un suivi piézométrique régulier durant les phases de travaux de réalisation des structures souterraines (notamment au sein des emprises du programme Europacity) sera mis en place
		vérification des arbres avant abattage.	pour contrôler les niveaux d'eau des nappes souterraines au sein du Triangle de Gonesse et ceux des plans d'eau-étangs constituants un habitat pour plusieurs espèces au sein des sites Natura 2000 les plus proches.
			Un suivi écologique sera mené durant l'ensemble du chantier, notamment pour éviter la dissémination des espèces invasives et pour la préservation des espaces natureis évités.
Milieu humain	Agriculture	Pour réduire les impacts sur les circulations, une étude de circulations agricoles sera réalisée afin d'identifier les axes importants et les points de blocage.	Les échanges avec les exploitants agricoles seront suivis et tracés tout au long du chantier pour veiller au maintien des activités agricoles (voie d'accès aux parcelles, respect autant que possible des périodes de récolte,).
		Pour réduire les impacts provoqués par l'échelonnage dans le temps, un calendrier de consommation des emprises sera mis en place en concertation avec les agriculteurs.	des beganne one balloties of lectile).
		Enfin, une attention particulière sera accordée à l'implantation et aux formes des bases chantier afin que celles-ci ne viennent pas fragmenter ou perturber l'espace agricole.	
	Mobilités	Une optimisation sur la circulation des camions nécessaires aux chantiers sera menée en cohérence avec le phasage des travaux.	
		En réalisant certaines optimisations notamment sur le rond-point des Tulipes et /ou la mise en place de 3 camefours à feux successifs sur la RD370, les flux nécessaires aux travaux de la première phase du programme Europacity s'écouleront dans de bonnes conditions.	
		A l'horizon 2027, la requalification de l'échangeur A1/A3 sera réalisée.	
		Lors de la première phase de travaux de l'opération d'aménagement du Triangle de Gonèsse, près de la motifé du quartier peut être réalisé et fonctionné, avant la requalification de l'échangeur A1/A3.	



Résouux et l'identification et la boulisation de résouux sont failables à characte saide d'avaccement de la consegue du projet (EUTOPICONOMISSION des géronnieus). Anni Le travaux pourmit prévoir et afficier au maxir les dévelorment ou autres moyers de maisten du service de funcion de production de seaux de saidement de souur pluvietes du projet et afficier au maxir les dévelorments ou autres moyers de maisten du service de projet et afficier de seaux pluvietes du projet infecsation la mine in plus provident de fossée et du biassime de souur pluvietes du projet infecsation la mine in plus provident de fossée et du biassime de souurité et autres de souver le mainten des confinités providents de projet provident de fossée et du biassime de souvertie de souver le mainten des confinités providents de projet provident de décètes de charitér seront mine en place lors du charitér seront projet de la production de la production de décètes de charitér seront mine en place lors du charitér seront projet de la production de la production de décètes de charitér seront maintenant déciser, ou ancore en du des étécnées de charitér de l'observation de la production de la production de décètes de charitér seront in mine place lors du charitér est de l'observation de la production de la color de la production de				
choir des fournisseurs, de l'opératison des quantités de matériaux utilités, ou encore en étudient in possibilité de réalisseur cartism antidires certains matériaux et déchair. Un plan globel de gestion des déchets chantier sera mis en place pour définir les modes de colecte, de tir et de tratament de change type de déchets; il sera inséré dans le Calier de Prescriptions de Chantier (PC) emposé au preneur au moment de la cossion des terrains. Risques lechnologiques Un plan de gestion adapté permettra de gérer le site de l'opération d'aménagement en minimisant le risque au maximum. Des mesures spécifiques à la circulation routère seront mises en place pour limiter ces risques. Cadre de Exposition au bruit L'organisation et le choix du matériel utilisé pour le réalisation du chantier seront optimisés plus que intribute des tratiques en tratament du chantier seront optimisés pour lumiter les muteances sonnes (matériel contrôlé et controme à la réglementation, phasage des travaux, caspect des horaires,) sur les différents phases de fortes activités. Entiesions de GES L'organisation et le choix du matériel utilisé pour la réalisation du chantier seront optimisés pour limiter les nutiennes sonnes (matériel contrôlé et controme à la réglementation, phasage des travaux, caspect des horaires,) sur les différents phases de fortes activités. L'organisation et le choix du matériel utilisé pour la réalisation du chantier seront optimisés pour limiter les consommations énergétiques (pétrole, électricité,) sur les différents phases de fortes activités. L'organisation et le choix du matériel utilisé pour la réalisation du chantier es eront optimisés pour limiter les consommations énergétiques (pétrole, électricité,) sur les différents phases de fortes activités. L'organisation et le choix du matériel utilisé pour la réalisation du chantier es eront optimisés pour la réalisation du chantier es eront optimisés pour la réalisation du chantier es eront optimisés pour la réalisation du chantier es eront o	et	Réseaux	de la conception du projet (DICTIDT/consultation des gestionnaires). Ainst, les travaux pourront prévoir et anticiper au mieux les dévolements ou autres moyens de maintien du service de chaque réseau. Pour le cas particulier des réseaux d'assainissement, la réalisation phasée de l'ensemble des dispositifs prévus dans le schéma de gestion des eaux pluviales du projet nécessitera la mise en place provisione de (casée et de bassins de stockep pour assurer le mânitien des	
Cadre de vie Exposition au bruit L'organisation et le choix du matériel utilisé pour la réalisation du chantier seront optimisés pour limiter les nuisances sonores (matériel contrôlé et conforme à la réglementation, phasage des travaux, respect des horalires,). Energie L'organisation et le choix du matériel utilisé pour la réalisation du chantier seront optimisés pour limiter les nuisances sonores (matériel contrôlé et conforme à la réglementation, phasage des travaux, respect des horalires,). Energie L'organisation et le choix du matériel utilisé pour la réalisation du chantier seront optimisés pour limiter les consommations énergétiques (matériel contrôlé et conforme à la réglementation, phasage des travaux,). Emissions de GES L'intégration d'une grande part de matériaux biosourcés, permet de réduire de 28% le bilan des émissions de GES; la part minimum de matériaux biosourdes de chaque opération/chantier de construction sera frée dans le Cathier des Charges de Prefereptipons Architecturales, L'integration d'une grande part de matériaux biosourdes de chaque opération/chantier de construction sera frée dans le Cathier des Charges de Prefereptipons Architecturales, L'integration d'une des étérites de chaque opération/chantier de construction sera frée dans le Cathier des Charges de Prefereptipons au promet de la cession des terrains. La réduction du volume de déchets de chantier et la valorisation par le réemploi sont des mesures prévues pour réduire ou poste d'émission. Eles seront encortées dans le Cathier des Charges de Prefereptions Prefereptions au des Charges de Prefereptions par le réduction à la source du volume de déchets de chantier et la valorisation par le réemploi sont des mesures prévues pour réduire ou poste d'émission. Eles seront encortées dans le Cathier des Charges de Prefereption Pre		Déchets	choix des fournisseurs, de l'optimisation des quantités de matériaux utilisés, ou encore en étudiant la possibilité de réutiliser certains matériaux et déchets. Un plan global de gestion des déchets chantier sera mis en place pour définir les modes de collecte, de tri et de traitement de chaque type de déchets; il sera inséré dans le Cahiler de	suivi intelligent de la gestion des déchets de chantier. Les bordereaux de suivi des déchets de chantier assureront la traçabilité de la gestion des volumes et différents types de déchets de chantier (notamment dans le cas d'éléments
bes mesures de brut seront relatives requirement sur le charitier, notamment durant les pour limiter les missions de GES L'organisation et le choix du matériel utilisé pour la réalisation du charitier seront optimisés pour limiter les consommations énergétiques (matériel contrôlé et conforme à la réglementation, phasage des travaux,). Emissions de GES L'intégration d'une grande part de matériaux biosourcés, permet de réduire de 28% le bilan des émissions de GES: la part minimum de matériaux biosourcés de chaque opération/chanter de construction sers fixée dans le Cahier des Charges de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de la cession des terrains. La réduction du volume de déchets de chantier et la valorisation par la réemploi sont des mesures prévues pour réduire ce poste d'émission. Elles seront encadrées dans le Cahier des Charges de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de la cession des terrains.	Risques	Risques technologiques	minimisent le risque eu maximum. Des mésures spécifiques à la circulation routière seront mises en place pour limiter ces	Un contrôle extérieur par un coordinateur en fin de chantier sera prévu.
pour limiter les consommations énergétiques (matériel contrôlé et conforme à la réglementation, phasage des travaux,) sur les différentes phases du chantier sera mis en place dans le cadre du suivi du bilan carbone du chantier. Emissions de GES L'intégration d'une grande part de matériaux biosourcés, permet de réduire de 28% le bilan des émissions de GES: la part minimum de matériaux biosourcés de chaque opération/chantier de construction sera fixée dans le Carbiar des Charges de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères de Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de la cession des terrains. La réduction du volume de déchets de charitier et la valorisation par le réemploi sont des mesures prévues pour réduire ce poste d'émission. Eles seront encadrées dans le Carbiar des Charges des réalisation de l'opération d'aménagement du Triangle de Gonesses sera réalisé, dans la continuité de celui en phase conception. La réduction du volume de déchets de charitier et la valorisation par le réemploi sont des mesures prévues pour réduire ce poste d'émission. Eles seront encadrées dans le Carbiar des Carbiars des charges de Prescriptions Architecturales, Urbaines, pagéres et Environnementales		Exposition au bruit	pour limiter les nuisances sonores (matériel contrôlé et conforme à la réglementation,	Des mesures de bruit seront réalisées régulièrement sur le chantier, notamment durant les phases de fortes activités.
des émissions de GES; la part minimum de matériaux biosourdes de chaque opération/chantier de construction sera fixée dans le Cahier des Charges de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de la cession des terrains. La réduction du volume de terre déplacée et de la distance de transport et la réduction à la source du volume de déchets de chantier et la valorisation par le réemploi sont des mesures prévues pour réduire ce poste d'émission. Elles seord encadrées dans le Cahier des Charges de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales	_	Energie	pour limiter les consommations énergétiques (matériel contrôlé et conforme à la	Un suivi des consommations énergétiques (pétrole, électricité,) sur les différentes phases du charitier sera mis en place dans le cadre du suivi du bilan carbone du charitier.
		Emissions de GES	des émissions de GES: la part minimum de matériaux bisocurdes de chaque opération/chamiter de construction sera fixée dans le Catine des Charges de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagéres et Environnementales (CPAUPE) imposé au preneur au moment de la cession des terrains, au moment de la cession des terrains, au réduction du volume de terre déplacés et de la distance de transport et la réduction à la source du volume de déchets de chantier et la valorisation par le réemploi sont des mesures prévues pour réduire ce poste d'émission. Elles seront encadrées dans le Cehier des Charges de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagéres et Emironnementales	Un bitan carbone de la phase de réalisation de l'opération d'aménagement du Triangle de Gonesse sera réalisé, dans la continuité de calui en phase conception.



	Plusieurs meaures de réduction de l'émission des polluants atmosphériques seront appliquées sur le chanitér, notamment l'arrosage des plates, l'adaptation planning des travaux fortement émetteurs de poussières en dehors des périodes de temps seç et venteux, le stockage des produits pulvérulents dans les installations couvertes et étanches,	d'usagers à proximité du chantier.



1.8